

QUOI DE NEUF A CHANTESSE ?

Journal communal – N°16 - décembre 2008

Sommaire

Le mot du maire

Quoi de neuf au conseil ? 2

Quoi de neuf à l'intercommunale ? 3

Quoi de neuf chez nos citoyens ? 4

Quoi de neuf pour les associations ? 9



Le Mot du Maire

Les années se suivent et se ressemblent, beaucoup d'évènements quels qu'ils soient, perturbent notre vie quotidienne. En temps qu'élu, une de mes préoccupations, est la crise financière que nous vivons actuellement qui déstabilise notre économie et en particulier notre pouvoir d'achat, avec en plus la montée en force du chômage.

Ensuite il y a la réforme des collectivités locales et territoriales ; quel est le devenir de nos petites communes, doit-on accepter de perdre toutes nos compétences, à qui les confier ? Tous nos services publics disparaissent de jour en jour, pour ma part l'intercommunalité est indispensable à nos petites communes rurales pour leur développement mais ce n'est pas pour autant que doit disparaître le seul service public qui reste dans nos communes : « la Mairie »

Enfin cette montée de notre délinquance rurale, quand je lis que chaque année, plus de 2000 mineurs de moins de 13 ans passent en justice, les faits se succèdent, provoquant l'exaspération de la majorité de nos concitoyens, il faut apporter une réponse à cette dangereuse évolution. Pour les cas les plus extrêmes, peut-on faire l'impasse sur des structures privées de liberté comme il en est question, la prison à 12 ans ; je ne pense pas que cela changera grand-chose, regardons plutôt les choses en face : demandons-nous où sont les parents des enfants qui traînent dans les rues grande partie de la nuit à moins de 16 ans et parfois de très jeunes de moins de 10 ans, qui sont les vrais responsables ?

Pour terminer l'année 2008 soyons tout de même optimistes sur notre avenir malgré l'hiver précoce, si notre commune a connu quelques désagréments suite aux intempéries avec quelques coupures de courant et de téléphone, nous avons largement été épargnés en comparaison de nos communes voisines qui sont restées deux jours sans électricité. Je remercie l'entreprise de déneigement de la commune qui a œuvré jour et nuit pour tenir ouverte à la circulation nos voiries communales dans son ensemble. Il est vrai que cela a contraint chacun d'entre vous, à enlever les bordures de neige devant leurs entrées après le passage du chasse-neige, cela fait partie des aléas de l'hiver, j'ai remarqué l'entraide et la compréhension de tous dans ces moments difficiles et je vous en remercie.

*J'espère que les informations de ce journal sont votre attente, alors bonne lecture tout en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et je vous donne rendez vous
le samedi 17 janvier à 11h à la salle des fêtes pour les traditionnels vœux de fin d'année.*

**Le Maire
Bernard FILET-COCHE**

► Quoi de neuf au conseil ?

■ Conseil Municipal du 30 mai 2008 :

Nomination des délégués aux commissions communales appels d'offres et impôts directs puis aux commissions intercommunales (voir organigramme du bulletin n°15)

Travaux :

- demande de devis pour travaux sur le chemin de Panissiat et bouchage de trous sur le territoire de la commune
- demande de déplacement de l'arrêt de car situé sur la RN 92
- prévision d'une clôture côté route pour le terrain de foot

Syndicat scolaire : Ouverture de l'école de ND l'Osier en septembre 2008, réorganisation et nouvelle répartition des élèves, modification du circuit de ramassage.

Urbanisme : Nous prenons connaissance des demandes de permis de construire.

■ Conseil Municipal du 26 août 2008 :

Loyers des logements communaux augmentés selon l'indice des loyers (appartement mairie et cure)

Travaux

L'entreprise Chambard a été retenue pour effectuer les travaux de voirie qui débuteront en octobre 2008.

La clôture du terrain de foot aura des piquets en acier galvanisé.

Contrats d'assurances

Nous rencontrerons notre compagnie d'assurance pour qu'elle revoie notre contrat.

Demandes de subventions déposées à la Maison du Département dans le cadre du contrat territorial : réfection de la toiture de la salle des fêtes, travaux d'entretien différé de voirie.

Signalétique

A la demande de la CCV, la commune procède à une mise à jour pour la réalisation d'un plan de la commune qui sera installé au centre du village.

Arrêt de bus

Mr Bibas (chef du service aménagement), le transporteur et la DDE donneront leur avis sur la possibilité de déplacer l'arrêt de bus n°074,00 de la ligne 5200 qui se trouve actuellement au niveau du croisement de la RN 92 et de la RD 153.

Rentrée 2008

Le préfabriqué a été enlevé par les services du Conseil Général. Le matériel a été récupéré par l'école. Mme Carlin (l'institutrice) aura une classe de CM1/CM2 de 24 élèves.

Achats de produits d'entretien

Après un inventaire effectué par Mme Caillat et l'employée communale, une commande a été passée pour 2008/2009. Il y aura un suivi de l'utilisation des produits afin de mieux gérer les stocks.

Journée de solidarité

En accord avec le personnel communal, il a été décidé de faire effectuer un temps de travail supplémentaire par semaine (5 minutes) aux employés communaux.

Subventions communales en 2008 :

| | |
|---------------------|------|
| ACCA | 160€ |
| Sté de pêche | 160€ |
| SPA | 70€ |
| Club âge d'or | 160€ |
| Espace Nature Isère | 160€ |
| Association de Gym | 160€ |
| Amicale.com | 310€ |
| Téléthon | 300€ |

Prochainement, il faudra verser une subvention au Centre médico-scolaire de St Marcellin pour les visites médicales des enfants en école primaire.

Récréatrices a versé un don à la commune de 290€ pour remercier du prêt de la salle des fêtes et renouvellera l'expérience pour cette année 2008/2009.

■ Conseil Municipal du 21 octobre 2008 :

Service d'accueil – enfants des écoles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la promulgation de la Loi n° 2008-790 le 20 août 2008 concernant le droit d'accueil à l'école des enfants en cas de grève de l'enseignement. La commune devra assurer un service d'accueil des élèves en désignant des personnes pour garder les enfants. Le conseil municipal, après discussion, afin de respecter la Loi, désigne deux personnes pour assurer cette tâche.

Salle des fêtes – locations et règlement

Proposition acceptée d'augmenter le prix de la salle des fêtes à dater du 21 octobre 2008.

| | |
|-------------------------|------------------|
| Personne de Chantesse : | de 150 € à 200 € |
| Personne extérieure : | de 350 € à 400 € |

En ce qui concerne le règlement intérieur, le conseil municipal décide que toute manifestation devra cesser à 2 heures du matin pour la tranquillité et le respect des habitants du village.

Recensement de la population en 2009

Le recensement de la population de Chantesse se déroulera du 14 janvier au 13 février 2009. Mr Daniel MARTIN a été désigné coordonnateur communal.

Travaux - appartement cure

Les locataires ont demandé quelques travaux. Après discussion, le conseil municipal, à la majorité de ses membres, décide de prendre en charge le coût des travaux de modification d'écoulement de la machine à laver, la peinture et de remplacer la moquette murale.

Centre médico-scolaire de St Marcellin

Le montant de la subvention est fixé à 0,54 € par enfant. Le nombre d'enfants s'élèverait à 46. Le conseil municipal, avant de signer la convention, demande au centre médico-scolaire de lui adresser la liste des enfants qui en bénéficient.

Assurance patrimoine commune

Suite à appel d'offres, le contrat actuel a été renégocié avec Groupama pour un montant de 1569 € annuel au lieu de 2804,45 €.

Projet – comité des fêtes – Lettre à diffuser

Le conseil municipal émet le souhait de remettre en fonctionnement le comité des fêtes qui a cessé ses animations depuis plusieurs années. Il avait pour objectif principal de proposer des activités festives et culturelles pour le village. Afin d'échanger et envisager la mise en place de ce projet, il est proposé aux habitants de Chantesse une rencontre pour apporter leurs suggestions, salle des fêtes de Chantesse, le 9 janvier 2009 à 20 h.

■ Travaux

Mise en sécurité de la toiture de la salle des fêtes

La couverture de la toiture de la salle des fêtes construite en 1985 sur une charpente métallique en plaques de fibrociment a besoin d'un rajeunissement, car au moindre événement atmosphérique « grêle, tempête, gros orage » on peut craindre le pire ! Le conseil municipal a donc décidé d'engager ces travaux de réfection de toiture avec un bardage tôles enduites résine forme tuiles, seul matériau que l'on puisse mettre sur une charpente métallique.

Ces travaux sont estimés d'un montant d'environ 20000€. Un dossier de demande de subvention a été formulé au contrat territorial qui nous a notifié une subvention de 10000€ pour la réalisation de ces travaux en 2009. Le devis actuel doit être revu pour l'adopter au conseil municipal prochainement.

Eclairage de la scène de la salle des fêtes

Après la toiture, un peu de modernisation à l'intérieur. Comme vous avez pu le remarquer lors de réunions ou de festivités à l'intérieur de la salle, une absence de lumière fait défaut sur la scène. Après décision du conseil municipal, ces travaux vont être effectués prochainement par l'entreprise Alain BOUCHOT de Beaulieu pour un montant d'environ 2500€.

Deuxième tranche de travaux du chemin des bergers

Le prochain conseil municipal devra se positionner sur l'activation ou non de la tranche conditionnelle du chemin des bergers pour 2009.

Maire élu, je suis fortement déçu du comportement de certains propriétaires à qui nous avons, par modification du POS mis en zone constructible leurs parcelles sur le secteur de la Bourgeat et qui aujourd'hui, n'ont pas l'air de comprendre qu'ils ont le bonheur de posséder du terrain constructible. Beaucoup d'autres souhaiteraient être dans cette situation.

Terminer des travaux de voirie sans avoir effectué tous les branchements et les VRD des lots constructibles est pour moi du gaspillage et c'est vous propriétaires, qui aurez à charge la réfection de la voirie si vous ne vous positionnez pas dans vos projets dans les plus brefs délais. Pour ne pas perdre les subventions que nous avons obtenues avec beaucoup de peine nous allons devoir terminer ces travaux.

Pont de la croix de l'étang

En septembre dernier les gros orages ont déchaussé fortement l'assise du pont. Un enrochement est nécessaire, ainsi que des travaux de détournement des eaux pluviales provenant du chemin du château de l'Albenc qui est la cause de ces dégâts. Les devis ont estimé le montant de ces travaux à 1600€ qui ont été notifiés à l'entreprise PATARD Alain.

► **Quoi de neuf à l'intercommunale ?**

■ Contribution du Pays du Sud-Grésivaudan au Projet de SCOT 2010

Notre commune de Chantesse adhère au pays du Sud Grésivaudan par son territoire n°16 de la Communauté de Communes de Vinay qui en 2004 avait pris position d'intégrer la RUG.

Le Pays du Sud Grésivaudan a intégré officiellement le territoire de la Région Urbaine Grenobloise le 3 août 2007.

Du point de vue administratif, le Pays du Sud Grésivaudan fait partie de l'arrondissement de Grenoble. Il regroupe 3 cantons (Vinay, Saint-Marcellin et Pont-en-Royans) et deux communes du canton de Tullins et correspond au périmètre exact de trois communautés de communes, fédérant au total 43 communes. La superficie de ce territoire est de 524,9 km² pour une population de 34 512 habitants au dernier recensement, soit une densité de population de 65,7 hab/km².

Le choix du rattachement à la région urbaine grenobloise a été arbitré au détriment de la possibilité d'élaborer un SCOT autonome du Pays du Sud Grésivaudan qui entend rester un véritable bassin de vie grâce à une stratégie affirmée de développement équilibré et durable au plan économique, social,

culturel, environnemental, et de l'aménagement de l'espace.

Dans cette logique, la commune de Chantesse avec le pays du Sud Grésivaudan attend du SCOT 2010 :

- un développement économique permettant l'équilibre Emploi/Habitat
- une maîtrise de la pression foncière et de la péri urbanisation
- une optimisation des déplacements
- le ratio Emploi/Habitat (moins bon que les territoires Bièvre Valloire et le Voironnais)
- la légitimité du pays du Sud Grésivaudan dont la documentation d'orientation du territoire sera issue
- passer de la théorie à la pratique

Le Sud Grésivaudan souhaite parallèlement préserver ses espaces naturels et agricoles, indispensables à l'équilibre, à la qualité et à l'attractivité de son territoire. Le SCOT devra aider les élus locaux à maîtriser la pression foncière qui s'exerce sur ces espaces.

► Quoi de neuf chez nos citoyens ?

■ Etat civil

Nous accueillons Tifanie Nelh-Olier, née le 20 juillet 2008 et Esteban Costeplane, né le 28 août 2008. Le mariage de Thomas Impellizzeri et Delphine Benhamou a été célébré le 2 août 2008.

■ Nouveaux habitants

Nous encourageons tous les nouveaux habitants de notre commune à se présenter en mairie. Des cartes de changement d'adresse sont à votre disposition gratuitement.

■ Inscriptions liste électorale

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2008 pour vous inscrire sur la liste électorale.

■ Recensement

Du 15 janvier au 14 février 2009, un agent recenseur recruté par la mairie, viendra vous rencontrer. Il a reçu une formation. Il dispose d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire qui officialise sa fonction. L'agent recenseur déposera à votre domicile les questionnaires du recensement : une feuille de logement par foyer + un bulletin individuel pour chaque personne vivant au foyer, quelque soit son âge. Il pourra vous aider à remplir le questionnaire si vous le souhaitez. Il repassera quelques jours plus tard, récupérer les questionnaires remplis.



L'agent recenseur, Serge Fayard, secrétaire de mairie.

■ Distinction militaire

C'est avec infiniment de plaisir que nous avons appris la haute distinction de la médaille militaire décernée à Mr Georges BRICHET-BILLET par un décret du président de la république publié le 7 novembre 2008 au journal officiel de la république française.

Georges, au nom du conseil municipal je t'adresse toutes mes félicitations du service rendu à la nation en temps que sergent dans l'infanterie durant la guerre d'Algérie.

Le Maire



■ Commémoration du 11 novembre 2008



Malgré la pluie, les habitants de Chantesse ont rendu hommage aux citoyens de la première guerre mondiale.

■ La rentrée scolaire à Chantesse

La rentrée scolaire 2008/2009 s'est effectuée le 2 septembre 2009. Tout le monde était présent, le soleil était aussi au rendez-vous.

Enfants, parents, institutrice et agent de service, tous heureux de se retrouver, de se découvrir ou se redécouvrir après la période de vacances. Ambiance joyeuse faite d'échange, de questionnement pour les adultes. Quant aux enfants ils sont déjà dans les jeux et ont vite fait de faire connaissance. Les « anciens élèves » sont allés au « jardin » activité mise en place durant l'année scolaire écoulée et constatent que la cueillette des légumes n'a pas été faite en raison des vacances d'été.

Le personnel communal a préparé les locaux scolaires pour accueillir les enfants et la nouvelle institutrice, Mme Isabelle Carlin. Tout était réussi. Le préfabriqué qui n'avait plus son utilité et non conforme à l'utilisation a été démonté et cela donne ainsi plus d'espace et a permis la mise en place de jeux au sol : marelle – foot.

Le péri-scolaire et la cantine sont toujours assurés par Mme Brigitte Piasco, agent communal à Chantesse. Le mobilier dont l'école n'avait plus l'utilité a été transporté vers l'école de Vatilieu et Notre Dame de l'Osier, écoles qui font également partie du syndicat scolaire intercommunal.

L'école de Chantesse accueille 27 élèves (contre 46 l'an dernier) répartis en deux cours : CM1/CM2.

Origine des élèves :

| | |
|-----------------|------------------|
| Chantesse : | 2 élèves en CM1 |
| | 3 élèves en CM2 |
| ND de l'Osier : | 3 élèves en CM1 |
| | 10 élèves en CM2 |
| Vatilieu : | 3 élèves en CM1 |
| | 6 élèves en CM2 |

Quelques changements pour cette rentrée :

Mme Isabelle Carlin qui était à mi-temps l'année dernière travaille à 75% complété par Mme Bonnet à qui nous souhaitons la bienvenue. Elle remplace Mme Fialais qui occupe cette année le poste de Directrice à l'école de ND de l'Osier.

Une nouvelle répartition du temps scolaire : 24 heures/semaine en 4 jours (suppression des cours le samedi matin).

Les nouveaux programmes scolaires, comme le souhaite le Ministre de l'Education Nationale, mettront l'accent sur les fondamentaux (français, mathématiques). Nous laissons l'institutrice nous faire part en quelques lignes du projet de sa classe pour cette année scolaire : « Etant donné que notre projet d'école est sur le **développement durable**, nous avons mis en place l'an dernier un jardin que nous poursuivrons au printemps. Nos sorties seront liées aussi à ce thème. Nous projetons d'aller à **Terre Vivante** à Mens et d'aller à « la barde des Moïles » de Tullins dans le cadre du projet du Conseil Général « **en chemin sur les ENS** ». La municipalité sera attentive à ce projet et apportera son aide à sa réalisation dans la limite de ses possibilités.



Le saviez-vous ?

Les dernières données statistiques scolaires de l'Académie de Grenoble indiquent que 27 jeunes de Chantesse bénéficient des structures académiques suivantes :

12 élèves au collège J. Chassigneux à Vinay

6 élèves au lycée La Saulaie à St-Marcellin

2 élèves au lycée professionnel Ferdinand Buisson à Voiron

2 élèves au lycée Emmanuel Mounier à Grenoble

1 élève au lycée professionnel Thomas Edison à Echirolles

1 élève au lycée professionnel Lesdiguières à Grenoble

1 élève au collège du Sacré-Cœur à St-Jean de Moirans

1 élève au collège Les Portes de Chartreuse à Voreppe

1 élève au lycée professionnel Louis Armand à Chambéry

A tous nous souhaitons une bonne année scolaire.



Départ pour le collège de Vinay

■ Espace Nature Isere

Notre association Espace Nature Isère, attentive à la qualité de l'eau distribuée dans notre commune, constate avec inquiétude que la qualité bactériologique de celle-ci se détériore et nécessite un traitement par javellisation.

Pourquoi avons-nous une eau de qualité médiocre ? (conclusions de la DDASS 2007 ; présence de bactéries pathogènes pouvant provoquer des troubles intestinaux, gastro-entérites etc....), alors que nous avions une eau d'excellente qualité auparavant ?

Quelles sont les causes de cette pollution ?

- ▶ la décomposition d'un cadavre animal ?

Dans ce cas, la pollution n'aurait été que temporaire.

- ▶ les rejets d'effluents domestiques dus à des systèmes d'assainissements défectueux ou inexistantes ?

Il semblerait possible qu'une contamination de la nappe phréatique vienne du manque de traitement des eaux usées de Cras. Des travaux d'assainissements, décidés par la CCV, sont actuellement en cours.

- ▶ le stockage de fumier sur des zones proches du captage ?

Nous sommes bien sûr favorables à l'utilisation du fumier comme amendement car c'est un engrais naturel riche et complet, pourtant mal stocké ou épandu à proximité des ruisseaux, des captages ou des zones humides, il peut être source de bactéries, virus et parasites. Par précaution, nous comptons sur vous, agriculteurs, pour l'épandre le plus rapidement possible, car déposé en grande quantité hors d'une aire étanche, le fumier subit le lessivage des eaux de pluie entraînant des « jus » qui pourraient polluer la nappe phréatique. Nous espérons, que grâce aux travaux en cours, la bonne volonté et la citoyenneté de chacun, nous retrouverons une eau de meilleure qualité.

■ De fil en aiguille

Un atelier couture situé en plein centre de Vinay au 1, Parc Providence, près du champ de Mars est ouvert du mardi au vendredi. Nous avons poussé la porte afin de découvrir cet atelier.

Dans une ambiance feutrée règne une atmosphère chaleureuse rythmée par le ronronnement des machines à coudre, chaque personne assure son travail d'une manière très professionnelle. Cet atelier ouvert en 1994 était animé par des bénévoles uniquement. Il accueillait des femmes seules et sans emploi, allocataire du RMI. C'était un lieu d'accueil, d'entraide, d'échange mais proposait en plus une formation en couture. En 2001 l'association embauche une encadrante technique, Mme Martine Bombeck, diplômée, ayant une bonne expérience professionnelle, qui prit le relais des bénévoles, puis l'atelier prend son essor et embauche des salariés en difficulté d'emploi et passe de 2 salariés en 1994 à 4 en 2001 et 8 en 2008. L'atelier devient « atelier d'insertion par l'économie » et bénéficie d'un agrément pouvant aller jusqu'à 10 personnes. Aujourd'hui il est soutenu par la Direction Départementale de l'emploi du travail et de la formation professionnelle, le Conseil Général de l'Isère et les trois communautés de communes de l'Isère, de la Bourne et de Vinay. L'objectif de cet atelier d'insertion par l'économie est d'aider des personnes éloignées du travail pour des raisons sociales, de santé, à un moment de leur vie, jeunes ou moins jeunes, et qui ont été en rupture avec le monde de l'éducation, de la formation ou de l'emploi. L'atelier est assujéti à des résultats de production. Les personnes salariées embauchées sur 26 h/semaine doivent à l'issue de leur CDD déboucher sur un nouveau projet professionnel, soit une embauche en entreprise d'une durée minimum de 6 mois, soit un CDI ou une embauche en intérim, ou encore une entrée en formation.

L'atelier couture est ouvert à tous et peut répondre à vos besoins pour des travaux divers :

- retouches
 - confection sur mesure
 - décoration - ameublement
 - création de robe du soir, de mariée
 - costumes pour défilé de mode, carnaval
 - location de costumes, etc...
- Il a été sollicité pour des manifestations culturelles :
- l'école de danse de Sassenage
 - la Biennale de la danse de Lyon
 - les Mandrinades de St-Etienne de St-Geoirs
 - le groupe vocal les Menestrels de Voiron
 - Marching Band Alp'Harmonie de Vinay (école de musique de Vinay)
 - les Trétaux de la Cumane à St-Marcellin
 - le club de danse de Chatte
 - la MJC de Voiron, section danse
 - le Grand Séchoir de Vinay
 - le Comité interprofessionnel de St-Marcellin

Ces quelques références professionnelles démontrent que cet atelier assure une qualité de service et peut répondre à des travaux de couture très divers.

Alors n'hésitez pas à confier vos travaux à l'atelier. Votre démarche sera un encouragement pour toute l'équipe des salariés qui tentent de

s'insérer dans une économie locale.

Vous pouvez contacter Mme Bombeck – tél : 04 76 36 86 74

Ou vous rendre directement à l'atelier au : 1, parc Providence, le champ de Mars 38470 Vinay
Horaires d'ouverture : mardi au jeudi : 8h à 17 h – le vendredi : 8h à 16h – les lundi et mercredi : 8h à 12h.
Dans un autre cadre, l'atelier couture s'est engagé dans **un projet de solidarité avec le Maroc.**



■ Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels

La progression des loisirs motorisés et la diversification des types de véhicules tout terrain menacent de plus en plus la tranquillité publique du fait du bruit de ces véhicules mais surtout la faune, la flore et les espaces naturels utilisés.

Les espaces ruraux comptent un grand nombre de chemins ouverts à la circulation publique. Les espaces forestiers sont également accessibles par les pistes d'exploitation qui y sont tracées. Ces espaces naturels attirent aussi des touristes de tous horizons : randonneurs, vététistes, mais aussi trialistes, quadreurs... La sur-fréquentation est une menace de ces zones d'espaces naturels et de silence. Les espaces naturels ont une valeur patrimoniale pour les générations actuelles et futures. Or la pratique **non réglementée** du tout-terrain motorisé s'oppose à la préservation de ces milieux de manière générale. Les impacts des véhicules à moteur sur le milieu naturel sont multiples : érosion des sols – pollution de l'air – nuisances sonores – atteintes écologiques. C'est pourquoi **une réglementation** a été mise en place pour la protection des espaces naturels par la volonté de faire cesser les troubles causés aux autres utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, résidents, randonneurs) et de moraliser la fréquentation de ces espaces interdisant la pratique du tout-terrain motorisé en dehors des voies et chemins.

La municipalité rappelle à tous l'importance de la protection des milieux naturels qui apportent une qualité de vie à tous les habitants. Plus particulièrement à tous ceux qui pratiquent un loisir avec un véhicule motorisé, qu'ils prennent la mesure d'une telle activité et qu'ils la pratiquent d'une manière respectueuse pour la nature et ses habitants.

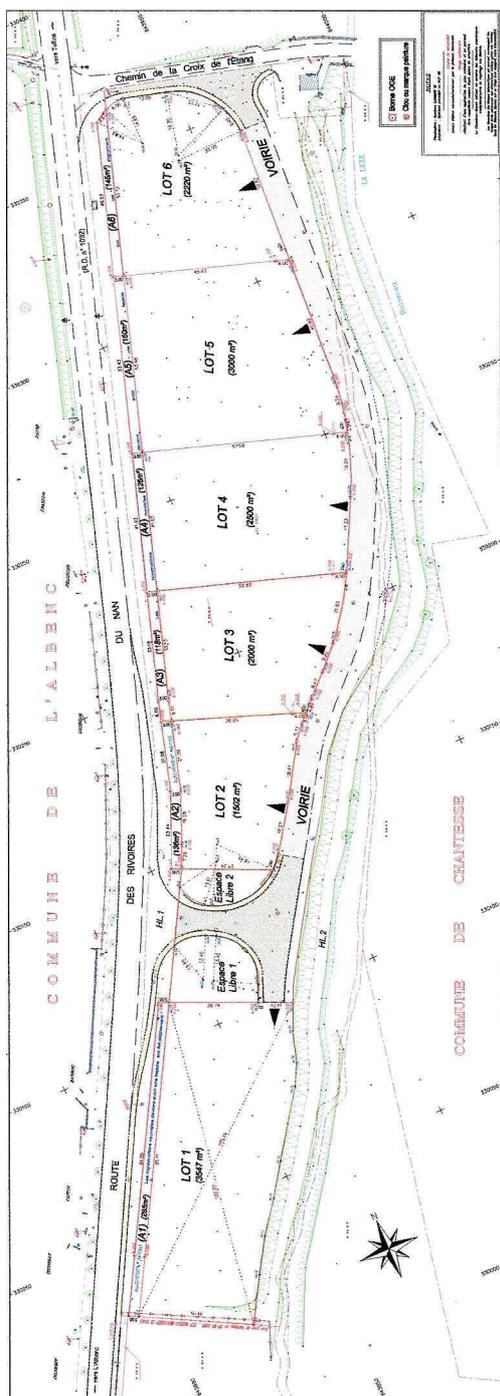
Extrait de ; *la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels*

Frapna Isère

Tél : 04 76 42 64 08 – frapna-isere@frapna.org

Le document se trouve aussi en mairie pour consultation.

■ Plan de bornage des lots



■ Mairie de Chantemesse

Horaires d'ouverture :

Mardi 14h-19h
Jeudi 8h-12h
Samedi 8h-12h

Permanences des élus sur rendez-vous :

le maire samedi 9h-11h
1^{er} adj mercredi 9h-11h (social et emploi)
2^{ème} adj mardi 18h-19h

■ Zone d'Activité de la Croix de l'étang

Cette zone aménagée et viabilisée par la Communauté de Communes de Vinay peut accueillir les entreprises qui en ont fait la demande. Cette zone est divisée en 6 lots (plan de bornage à gauche) qui sont attribués de la manière suivante :

- Lot 1 : 3 547 m² Jacky Martinais
 - * pépinières d'entreprises
- Lot 2 : 1 500 m² Jonathan Pattard
 - * mécanique générale contrôle véhicules
- Lot 3 : 2 000 m² Yoan Vangis (Permis de construire délivré)
 - * paysagiste
- Lot 4 : 2 500 m² Michel Borel (Permis de construire délivré)
 - * couverture-charpente
- Lot 5 : 3 000 m² Jérémy Pattard
 - * entreprise de maçonnerie
- Lot 6 : 2 224 m² en attente de signature (SCREG Sud Est)



■ Transisère – relais vente Office de tourisme du Pays de Vinay

Attention ! Avec la nouvelle année, les horaires de l'Office de tourisme du Pays de Vinay changent ! Pour acheter vos titres de transport - pass 1 jour, pass 10 trajets et pass mensuel -, nous vous informons des nouveaux horaires d'ouverture :

- du 2 janvier 2009 au 6 février 2009 : le week end de 14h à 18h
- du 7 février 2009 au 31 mars 2009 : du mardi au dimanche de 14h à 18h

Nous vous rappelons que pour les pass mensuels et les autres titres de transport à tarifs préférentiels, vous devez présenter un pass identifié, délivré dans une agence commerciale Transisère (l'Office de Tourisme de Saint Marcellin est l'agent le plus proche).

Pour rappel, l'Office de Tourisme du Pays de Vinay est situé au Grand Séchoir à Vinay (téléphone 04 76 36 36 12 / tourisme-paysdevinay@legrandsechoir.fr).

AYEZ LE REFLEX DECHETERIES !

Nouveaux horaires des déchèteries de ST- Marcellin et Vinay

* ST Marcellin

* Vinay

ZA les Echavagnes- 04.76.38.36.94

ZA les levées – 04.76.36.79.29.

Elles sont ouvertes à compter du 1^{er} décembre 2008 :

Du lundi au jeudi de 13h30 à 18h00

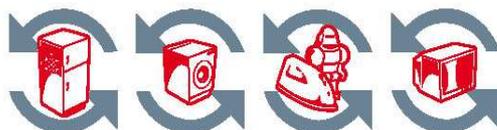
Le vendredi et samedi de 9h00 à 18h00

Les déchets acceptés et obligatoirement triés par les usagers sont :

Vous pouvez apporter et trier les déchets suivants :



Nouveau ! Vos appareils électriques usagers (DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques) ne sont plus à déposer dans la benne des encombrants, mais dans un conteneur spécial, ils ont maintenant leur propre filière de recyclage. Renseignements en déchèterie ou en contactant le SICTOM au 04 76 38 66 03



Trier c'est dans ma nature

Afin de faire face à une augmentation constante des quantités de déchets, le SICTOM du sud Grésivaudan met à disposition de tous les habitants du territoire son service de **collecte sélective**.

La collecte sélective doit permettre d'extraire du gisement des ordures ménagères les principaux **matériaux recyclable**.

Le premier point propre a été mis en place fin 1998 sur la place du Champ de Mars à Saint Marcellin. Au total le SICTOM compte 97 points propres, soit 291 conteneurs pour le tri réparti sur tout le territoire du sud Grésivaudan

Déposez vos emballages

Bouteilles et flacons en plastique, Boîtes métalliques, Cartons, Briques alimentaires

Déposez vos emballages en verre

Bouteilles, Pots et bocaux

Déposez vos papiers

Journaux, Papiers d'imprimantes et de photocopieurs, Magazines, Prospectus, Catalogues et annuaires

En 2007, **grâce à vous**, nous avons pu recycler :

- *1027 tonnes de verre
- *579 tonnes de papier
- *292 tonnes d'emballage

Ces tonnages sont donc en progression d'environ 2,2% depuis l'année dernière. Cependant, il est nécessaire

De **poursuivre les efforts de tri** afin d'améliorer ces résultats.

Pour un tri efficace et simplifié des plastiques, il faut éviter les films et les sacs plastiques en les déposant en déchèterie, et ne se contenter que des récipients (bouteilles, et flacons).

Un doute, une question...téléphonez au **SICTOM : 04 76 38 66 03** ou

sictom.sud.gresivaudan@wanadoo.fr

■ Projet de reprise du comité des fêtes de Chantesse

Certains habitants et membres du conseil municipal émettent le souhait de remettre en fonctionnement le comité des fêtes qui a cessé ses animations depuis plusieurs années.

Celui-ci avait pour objectif principal de proposer des activités festives et culturelles pour notre village.

Pour échanger et envisager la mise en place de ce projet, nous proposons une rencontre à tous, jeunes et moins jeunes, à la salle des fêtes de Chantesse, le vendredi 9 janvier 2009 à 20h.

Nous comptons sur votre participation pour apporter vos suggestions et faire revivre le comité si cela est votre souhait.

■ Bientôt le site de Chantesse en ligne

Au cours du mois de janvier 2009, le site de Chantesse sera ouvert à tous. Vous pourrez trouver toutes les informations relatives à votre commune, informations municipales mais aussi des services, des associations, etc...

<http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

The screenshot shows the website for the Commune de Chantesse. At the top left is the logo for 'Pays Sud Grésivaudan'. To the right, the title 'Commune de Chantesse' is displayed in a large, bold font. Below the title is a navigation bar with 'Accéder au portail' and 'Collectivités'. A secondary navigation bar contains 'Accueil'. On the left side, there is a vertical menu of buttons: 'Accueil', 'Vie municipale', 'Vie communale', 'Vie scolaire', 'Services', 'Commerces & Artisans', 'Nos associations', 'Histoires', and 'Diaporama'. The main content area features a central image of a church with the text 'Site en construction - Ouverture en janvier 2009'. To the right of the image is a 'Contacts' box with the following information: 'Commune de Chantesse', '42 place du 19 mars 1962', '38470 Chantesse', and 'Courriel'. At the bottom of the page, there are three icons: a printer for 'Imprimer', a page icon for 'Haut de page', and a warning icon for 'Signaler une erreur ou un contenu illicite'. The footer contains three links: 'Mentions légales', 'Crédit', and 'Plan du site'.

■ A vos plumes

Si vous désirez améliorer notre journal, y apporter une touche nouvelle, nous faire part d'informations qui pourraient intéresser la communauté Chantessoise, venez nous rejoindre.

Vous les jeunes, si vous souhaitez nous faire partager vos passions, nous faire part de votre expérience de collégien, de lycéen, venez nous rejoindre. Vous pouvez faire parvenir vos articles à condition qu'ils soient apolitiques, courts, synthétiques, même humoristiques.

Vous pouvez adresser vos écrits à : commission information et vie associative - Mairie de Chantesse

Equipe de rédaction : B. Filet-Coche, JP. Frayssines, D. Martin, I. Oriol, MH. Palma